

**Rectificatif au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012
concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 167 du 27 juin 2012)

Page 23, article 28, paragraphe 2, au point c):

au lieu de: «c) elles n'ont pas d'effets neurotoxiques ou immunotoxiques.»

lire: «c) elles ont des propriétés neurotoxiques ou immunotoxiques.»
